Sur terre ou en mer, ces projets éoliens qui exaspèrent les amoureux du patrimoine

Stéphane Kovacs

Des plages du Débarquement à la roche de Solutré, pétitions et recours judiciaires se multiplient pour tenter d'empêcher leur installation.

Le château de Chanzeaux (Maine-et-Loire) et le clocher de l'église sont des monuments historiques classés. À proximité, bien visible, le parc éolien de l'Hyrome. GILLES BASSIGNAC/DIVERGENCE

C'est un département qui compte parmi les moins ventés de France… Et qui voit, depuis plusieurs années, se multiplier les projets éoliens. De plus en plus démesurés. «*La Saône et Loire, qui dispose d'un patrimoine bâti, paysager et culturel exceptionnel, bénéficiant de quatre labels* » Villes et Pays d'art et d'histoire », ne t elle *bientôt accueillir les plus hautes éoliennes de France* ?», s'alarment les associations de lutte contre ces projets, réunies en une fédération départementale, Vent de Sottise. Alors que le décret définissant la programmation pluriannuelle de l'énergie 2025-2035 (PPE 3) en France devrait être publié cet été, de nombreuses alertes se font entendre de la part de la société civile. Inquiète d'un «*saccage paysager* » et d'une «*perte d'attractivité* » des campagnes. «*Sous couvert de « transition »*, s'effare Julien Lacaze, président de l'association Sites & Monuments, *la PPE 3 prépare, en seulement dix ans, la transformation de nos territoires ruraux en zones semi-industrielles !*»

L'«*évaluation environnementale stratégique* » de cette PPE 3 l'admet : «*Les éoliennes modifient le paysage dans lequel elles s'insèrent par leur hauteur, leur envergure, leur positionnement et leur nombre*, souligne le rapport gouvernemental. *À long terme, le développement de l'énergie éolienne présente des risques de saturation du territoire. Une fois que les vélos les plus propices auront été exploités, les développeurs de nouveaux projets pourraient se tourner vers des sites moins convenables*».

«*Comment, après un tel constat, concilier que le doublement de la production d'énergie éolienne terrestre comme le développement massif de l'éolien en mer – qui pourrait atteindre une vingtaine de structures offshore en 2035 , prévus dans la PPE 3, auront un "impact neutre" sur les paysages et le patrimoine* ?», s'étonne Julien Lacaze. Mêmes interrogations à la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages, chargée de conseiller le gouvernement sur ces questions, qui s'en est émue auprès des ministres de la Transition écologique et de l'Industrie. «*La question des conséquences paysagères de l'industrialisation de nouveaux espaces jusqu'à présent essentiellement ruraux reste aussi posée*, souligne t elle auprès du *Figaro*. *Les membres de la Commission demandent une stratégie ambitieuse d'accroissement de la production paysagère.* »

« De nombreux paysages remarquables sont, malgré la présence de monuments historiques, retenus pour l'implantation de nouveaux projets, créant une forme de conflit d'usage »

Julien Lacaze
Président de l'association Sites & Monuments

Selon Sites & Monuments, «*les opérateurs éoliens proposent des implantations de plus en plus proches de sites exceptionnels : biens Unesco, Grands Sites de France, zones de biodiversité exceptionnelle ou au large de paysages littoraux ou montagnards précieux*». «*De nombreux paysages remarquables sont, malgré la présence de monuments historiques, retenus pour l'implantation de nouveaux projets, créant une forme de conflit d'usage*, précise Julien Lacaze. *Pour défendre ces lieux, d'intermittables recours judiciaires sont engagés, alors qu'il serait judicieux de les protéger clairement en amont, de façon opposable. Nous proposons des zones d'exclusion définitive de l'éolien.* »

Au large des îles vendéennes d'Yeu et de Noirmoutier, la première des 61 éoliennes vient d'être installée, avec une mise en service prévue pour la fin de l'année. Un peu plus au nord, entre Groix et Belle-Île, ce sont deux ensembles de 13 et de 35 mâts flottants de plus de 300 mètres de haut, qui pourraient «*barbeler l'horizon*», à 19 kilomètres des côtes. «*Des monstres aussi hauts que la tour Eiffel* !, s'épouvante Éric Guillot, de l'association Préserver l'identité environnementale de Bretagne-Sud et des îles contre l'éolien en mer. *Les vues sur les célèbres aiguilles de Port-Coton, peintes par Monet, seraient irrémédiablement saccagées.* »

En attendant, dans le Var, près du sommet de la montagne Sainte-Victoire, les 22 éoliennes implantées depuis 2020 continuent de narguer les amoureux des paysages magnifiés par Cézanne. «*L'ancienne autorisation a finalement été jugée valide par le Conseil d'État, malgré nos deux victoires devant le tribunal administratif et la cour administrative d'appel*, rapporte le président de Sites & Monuments. *Nous allons relancer le contentieux sur la question des espèces protégées…* »

Car, pour l'instant, devant la justice, ce sont plutôt les enjeux de biodiversité qui l'emportent. Pour la première fois en France, en avril, deux parcs éoliens ont été mis à l'arrêt, et leurs exploitants, lourdement condamnés pour destruction d'oiseaux protégés. La même semaine, le tribunal correctionnel de Montpellier a ordonné l'immobilisation des 31 mâts du parc d'Aumelas, dans le centre de l'Hérault, pour quatre mois – soit la période de présence sur le site du faucon crécerellette. Puis l'arrêt, pour un an, du parc éolien de Bernagues, après la mort d'un aigle royal.

Même si la défense de sites remarquables a déjà fait capoter des projets. Le 3 avril, la cour d'appel administrative de Nancy annulait l'autorisation de construction d'un parc de 63 éoliennes dans les Ardennes, le plus grand projet terrestre en France. Jugeant notamment que «*les seuils d'alerte admis pour apprécier le phénomène de saturation visuelle sont largement dépassés*» pour les riverains. En 2023, le Conseil d'État avait tranché : pas d'éoliennes du côté de chez Proust ! Estimant que le projet près d'Illiers-Combray (Eure-et-Loir) «*risquait de porter une atteinte significative* » à des paysages «*étroitement liés à la vie et à l'œuvre de l'écrivain* », il l'avait définitivement enterré. Il y a un mois, c'est la proximité de sites inscrits ou classés, et notamment du menhir dit la pierre du Diable, à Léchiné (Nord), qui a motivé le rejet, par le Conseil d'État, d'un projet d'installation de six éoliennes dans le Pas-de-Calais.

L'Hexagone compte environ 11 300 éoliennes, réparties entre quelque 2650 parcs. «*C'est devenu un souci constant pour nous*, soupire le vice-président de la Demeure historique», Patrice Cabart, dont le manoir de la Fresnaye, le seul du Perche à avoir survécu à la guerre de Cent Ans, est aujourd'hui menacé par deux projets éoliens. *Aucun propriétaire ne peut se dire à l'abri, à peri peut-être sur la Côte d'Azur. Les monuments historiques sont très mal protégés, puisque la loi de 2010 leur accorde la même distance minimale que pour une habitation classique, 500 mètres. Déjà bien trop court ! Or, depuis 2010, la taille des éoliennes a doublé, leur puissance a triplé, l'aire balayée par une pale a quadruplé. Et les 500 mètres n'ont toujours pas été révisés…* » Président du Syndicat des énergies renouvelables, Jules Nyssen fait valoir que «*la question de l'esthétique, c'est subjectif* ». Et que «*les espaces disponibles sont de plus en plus restreints*». «*On a fait beaucoup de progrès technologiques ces dernières années, qui permettent d'implanter un plus petit nombre d'éoliennes, mais plus puissantes, développe-t-il. Elles sont de plus en plus hautes, mais aussi de plus en plus silencieuses. Chez nous, on ne voit pas les dégâts occasionnés, dans pléin d'autres pays, par les puits de pétrole ou les techniques d'extraction du gaz de schiste ! Tout le monde est bien content d'avoir accès à l'énergie, mais avoir les infrastructures près de chez soi, c'est plus compliqué… C'est pour cela que cela nécessite beaucoup de dialogue pour impliquer la population et les élus locaux.* »

En Saône-et-Loire, au pays de Lamartine, «*on a découvert le projet l'été dernier* ». «*Au début, devant les discours rassurants, j'étais plutôt favorable, se souvient Etienne de Bacquge, propriétaire de Saint-Point, château des XIIe et XIVe siècles devenu, à partir de 1820, la demeure familiale du poète. Puis j'ai débusqué un projet démentiel : cinq "tours Montparnasse" sur la crête dominant le village et le château ! Car, dans des régions peu venteuses comme la mienne, pour être efficaces, les éoliennes doivent atteindre de 200 à 250 mètres.* » Pendant les Journées du patrimoine, les visiteurs signent la pétition «*en masse*», et une association se monte, qui compte rapidement près de 500 membres. «*J'ai compris qu'une grande partie de la population tenait énormément à ses paysages et à ses monuments*, indique Olivier Lorne, président du collectif Nature et horizons. *Mais ce projet a complètement cassé l'unité de notre intercommunalité, désormais divisée entre ceux qui sont culpabilisés par le réchauffement climatique, et les autres, diabolisés en réfractaires au progrès.* »

«*À aucun moment, dans les jolies plaquettes des promoteurs, le patrimoine n'était évoqué*, rapporte Etienne de Bacquge. *Mais quand on a appris aux élus que ça se verrait de la roche de Solutré, ça a été déterminant. L'opposition des villageois a ébranlé un des trois maires participant au projet, qui s'est désisté. On a gagné une première manche, même si cela n'est pas fini…* »

Un peu plus au nord, c'est un autre projet gigantesque qui pointe le bout de ses pales. Sur une commune, Saint-Micaud, où se dresse l'un des plus beaux menhirs de Bourgogne, dit la pierre aux Fées, classé aux monuments historiques et haut de plus de 8 mètres : «*Face à lui, ce serait des éoliennes de 247 mètres* !, s'écrie Gérard Pradelle, secrétaire de l'Association de sauvegarde de l'environnement Marigny-Saint-Micaud (ASEM-SM). *À la Direction régionale des affaires culturelles (Drac), on nous a dit que les monuments historiques n'avaient pas beaucoup de poids dans la décision… Heureusement, nous avons des espèces rares d'oiseaux, qui ont fait ajourner le projet.* » En attendant, «*toute économie basée sur l'activité touristique est compromise, et nos villages deviennent des repoussoirs*», s'emporte Vent de Sottise.

Dans le Calvados, au bord de la Dives, «*c'est une vallée patrimoniale remarquable qui risque d'être saccagée, avec l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, les châteaux de Vendeuvre, Crèvy, Carel, tous classés ou inscrits et ouverts au public* !, s'insurge le même Serrat, propriétaire de Carel, belle demeure de la fin du XVIIe s., entourée de douves. *Six projets dans un rayon de 6 km autour de notre château ! C'est une histoire de gros sous qui pulse tout. Rendez-vous compte que l'un des maires a été contacté par 16 promoteurs éoliens ! Si les propriétaires ni les communes ne s'intéressent aux dépenses pour les communes, communautés de communes et département sont considérables. Un propriétaire terrien, à Vendeuvre, se serait vu proposer 27 000 euros par an pour une éolienne. "La fourchette basse", m'a précisé un négociateur.* »

« À la Direction régionale des affaires culturelles (Drac), on nous a dit que les monuments historiques n'avaient pas beaucoup de poids dans la décision »

Gérard Pradelle
Secrétaire de l'Association de sauvegarde de l'environnement Marigny-St-Micaud (ASEM-SM)

Édouard Héry, qui vient d'acquérir le domaine de Gitey, bâti entre le XVIe et le XVIIe siècles, est tout aussi amer : «*Devant l'ampleur des travaux, nous avons décidé de louer la ferme et le château quelques semaines par an*, explique-t-il. *Et ce que la vue d'éoliennes de 220 mètres de haut séduira nos futurs clients ? J'en doute et ce sera alors la fin de l'aventure. La mairie nous remercie chaleureusement pour ce que l'on fait, mais lorsque l'on sait que le maire et (ou) ses enfants sont propriétaires de parcelles, sur lesquelles seraient implantées des éoliennes, on ne peut qu'être très en colère.* »

À quelques kilomètres de là, le château Jalin de Vendeuvre, demeure XVIIIe s. entourée d'un parc labellisé «*jardin remarquable*», devrait voir «*trois mâts faisant face, à 1 500 mètres, en visibilité directe*». «*La préfecture me dit qu'il n'y a que la qu'on peut en mettre* !, s'étrangle Alexandre de Vendeuvre. *C'est un objectif politique, et, même si le conseil municipal a voté contre, la préfecture respecte les procédures.* » Les oiseaux rares et les chauves-souris vont-ils sauver le château ? Le propriétaire l'espère, qui a saisi l'architecte des bâtiments de France, la Drac, l'Office français de la biodiversité…

Dans un avis de mai 2020 concernant un projet sur les communes de Barou-en-Auge et de Bonnoeil-en-Auge, l'architecte des Bâtiments de France (ABF), notait que «*le cours de la Dives compte quasiment un monument historique tous les un ou deux kilomètres*», avait estimé que «*les impacts par rapport à l'équilibre existant entre les éléments patrimoniaux repérés et le paysage seraient forts*». Citant «*le cas le plus significatif*» de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, consacrée en 1067 en présence de Guillaume le Conquérant, avec laquelle les éoliennes, «*plus de deux fois plus hautes que ses tours*», «*seraient en concurrence visuelle directe*», il avait donné un avis défavorable. Pas suffisant, cependant, pour émouvoir le Conseil d'État qui, après trois ans de bataille judiciaire, vient de valider le projet.

Sur la côte du Bessin, l'ambiance n'est guère plus paisible. Au large de Courseulles-sur-Mer, les travaux de construction d'un parc de 64 éoliennes sont en cours. À deux pas des plages du Débarquement, qui font l'objet d'un projet de classement au Patrimoine mondial de l'Unesco. «*À plus de 10 km des côtes*», insiste EDF Renouvelables, qui souligne que «*l'engagement du parc sur le devoir de mémoire s'est matérialisé par la création du groupe de travail composé de représentants des communes du littoral, d'historiens, d'associations d'anciens combattants, de représentants de musées et d'acteurs de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale*». Pour rendre hommage aux 156 000 soldats ayant participé au débarquement, en 1944, chaque éolienne portera le nom d'un navire emblématique.

«*On veut profaner un cimetière marin, et on considère que nommer ces machines honore les morts* !, s'offusque un administrateur de l'association Libre Horizon. *C'est une réponse indécente. Les promoteurs pensent qu'en subventionnant ici un musée, là une commune, ils peuvent tout acheter. Pour quoi ne pas fustiger ce projet avec cette prévu à Barfleur, implanté, par le même opérateur, à une quarantaine de kilomètres des côtes ? Sur les plages du Débarquement, le très fort impact visuel compromet gravement le classement à l'Unesco. Alors qu'un tel classement permettrait de rappeler le caractère sacré de ces lieux, afin de les préserver à tout jamais*». ■

*Auteur de «La Peste éolienne» (Hugo Publishing, 2024)

2 650 parcs éoliens en France, principalement dans le nord du pays

Nombre de parcs éoliens par département, en mai 2025

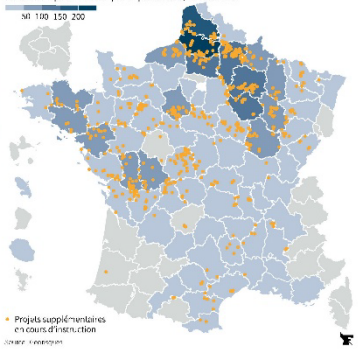

Source : Ademe